



---

# RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

FEVRIER 25

---

VILLE D'ANNOEULLIN



---

# Préambule

C'est l'article 107 de la loi n° 2015- 991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, qui impose la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) par l'exécutif de la collectivité aux membres des conseils municipaux des communes de plus de 3 500 habitants, aux membres des conseils communautaires des EPCI à fiscalité propre comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants et aux membres des conseils départementaux, régionaux et métropolitains.

Ce rapport doit être communiqué aux membres des conseils municipaux et communautaires au minimum cinq jours avant la séance du conseil au cours de laquelle il sera procédé à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire. L'absence de communication de ce rapport aux membres des assemblées délibérantes constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière.

Mais, c'est le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 qui précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

---

# I. Contexte général

En 2025, l'économie mondiale reste marquée par des signes de fragilité. En Europe, bien que l'inflation soit en ralentissement par rapport aux pics atteints en 2022 et 2023, elle demeure supérieure aux objectifs des banques centrales, autour de 2.5 %. Les politiques monétaires restrictives, qui ont conduit à des taux directeurs historiquement élevés, continuent de peser sur l'investissement et la consommation. La croissance dans la zone euro devrait atteindre environ 1 % en 2025, marquant une reprise timide mais freinée par une demande encore faible et des tensions sur les finances publiques.

En France, le contexte économique demeure complexe :

- Inflation sous-jacente : La baisse des prix de l'énergie s'est stabilisée, mais l'inflation alimentaire et des services reste élevée, pesant sur le pouvoir d'achat des ménages.
- Croissance économique : Une prévision de croissance de l'ordre de 1,2 % en 2025, soutenue par des exportations plus dynamiques et une relative stabilisation des marchés financiers.
- Chômage : Le taux de chômage reste contenu autour de 7 %, grâce aux efforts de soutien à l'emploi, bien que les difficultés de recrutement persistent dans certains secteurs stratégiques.
- Dette publique : Elle se stabilise à un niveau élevé (évalué à 109 % du PIB), appelant à une gestion stricte des dépenses publiques.

Pour les collectivités locales, ces tendances macroéconomiques ont plusieurs implications majeures :

1. Hausse des coûts de fonctionnement : Les charges liées à l'énergie, aux services et aux matières premières, bien qu'en ralentissement, restent à des niveaux historiquement élevés.
2. Tensions sur les ressources fiscales : Avec la suppression progressive de certaines ressources fiscales comme la taxe d'habitation, les communes doivent redoubler d'efforts pour diversifier leurs recettes.
3. Demande accrue de services publics : Les attentes des citoyens en matière de transition écologique, d'aides sociales et d'aménagement urbain augmentent, exigeant une gestion plus innovante et efficiente des budgets locaux.

Dans ce contexte, il est essentiel pour les collectivités, et notamment pour notre commune, de concilier une maîtrise des dépenses, une diversification des recettes et une anticipation des investissements structurants pour répondre aux besoins des administrés.

---

## II. Loi de finances 2025

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025, plusieurs mesures significatives pourraient impacter le budget des communes :

1. **Création d'un fonds de réserve pour les collectivités territoriales** : Le gouvernement propose la mise en place d'un fonds de réserve alimenté par un prélèvement pouvant atteindre 2 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités dont les dépenses de fonctionnement dépassent 40 millions d'euros. Environ 450 collectivités seraient concernées par cette mesure.
2. **Gel des fractions de TVA affectées aux collectivités locales** : Le projet prévoit de geler les recettes de TVA allouées aux collectivités en 2025, ce qui représenterait une réduction de 1,2 milliard d'euros. Cette mesure toucherait particulièrement les régions, dont les budgets dépendent largement de ces recettes.
3. **Report de la suppression progressive de la CVAE** : La suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), initialement prévue pour 2027, serait reportée entre 2028 et 2030. Les taux actuels de la CVAE seraient maintenus jusqu'en 2027, puis réduits progressivement avant une suppression complète en 2030.
4. **Réduction des crédits alloués au Fonds vert** : Le budget du Fonds vert, destiné à soutenir la transition écologique des collectivités locales, serait réduit de 1,5 milliard d'euros, passant de 2,5 milliards à 1 milliard d'euros. Cette diminution pourrait affecter des projets locaux liés à la rénovation énergétique et à l'amélioration de l'isolation.
5. **Stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** : La DGF serait maintenue en valeur nominale, sans réduction directe, avec des augmentations ciblées pour certaines dotations de solidarité. Cependant, ces revalorisations seraient compensées par un écrêtement de la dotation forfaitaire, maintenant ainsi le montant global de la DGF identique à celui de 2024, soit 27,24 milliards d'euros.
6. **Révision des variables d'ajustement** : Une diminution significative de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) est prévue, avec une réduction de 21,57 % pour les communes et de 16,8 % pour les intercommunalités à fiscalité propre. De plus, la Dotation du Fonds

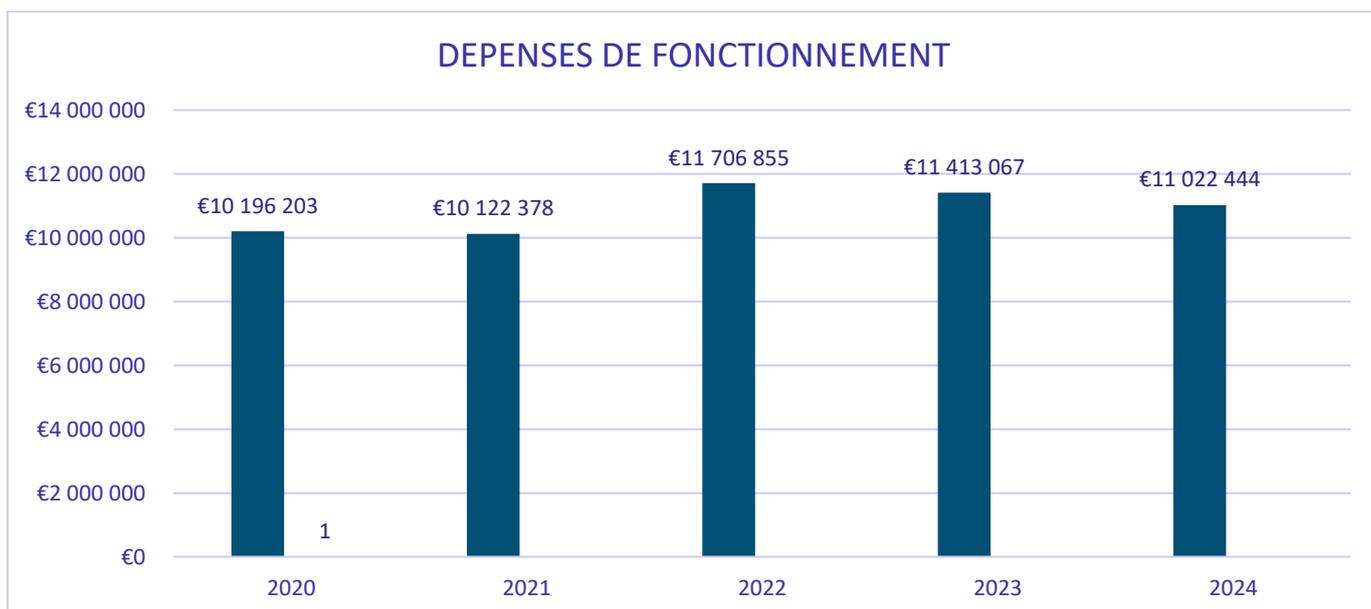
Départementale de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) serait réduite d'environ 21,3 % par rapport à 2024.

- Réduction du taux du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) :** Le taux du FCTVA serait abaissé de 16,404 % à 14,850 % à partir du 1er janvier 2025. De plus, le dispositif serait recentré sur les dépenses d'investissement, excluant certaines dépenses comme l'entretien des bâtiments publics et la voirie, permettant à l'État de réaliser des économies estimées à 800 millions d'euros en 2025. Les mesures visent à associer les collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics, mais elles pourraient entraîner des contraintes budgétaires significatives pour les communes, notamment en matière d'investissement et de financement de projets locaux.

## III Situation financière de la ville

### 1. Résultats 2024<sup>1</sup>

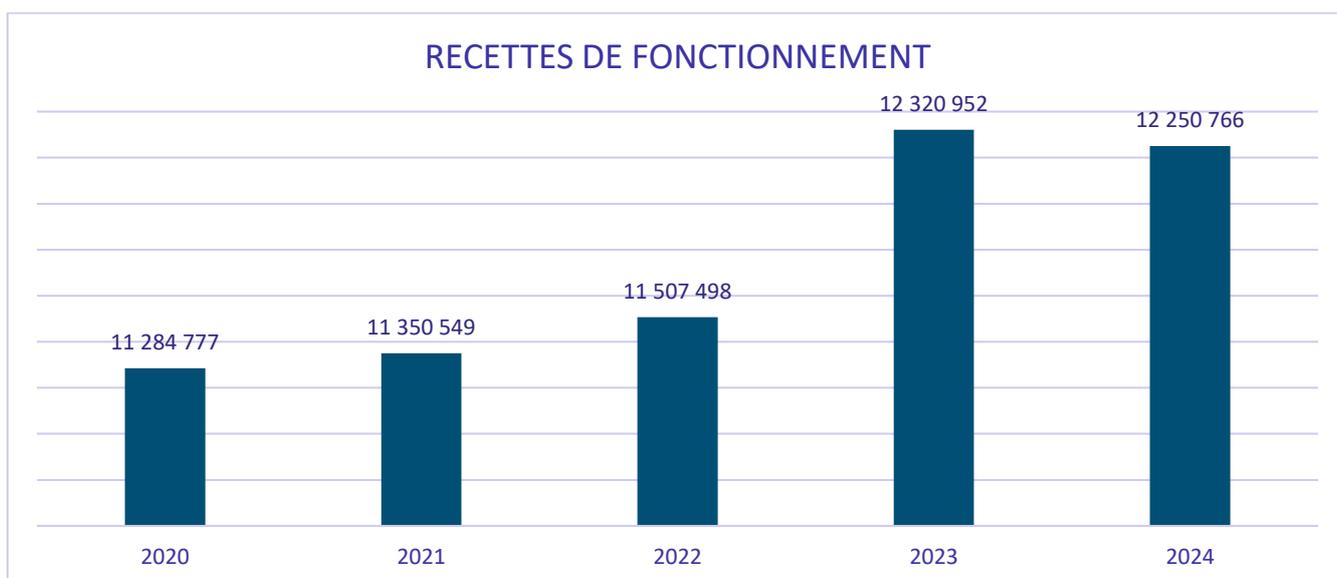
- L'année 2024 montre une poursuite de la baisse des dépenses de fonctionnement, notamment liée à une maîtrise des dépenses courantes. Cette baisse est de 390 K€ entre l'exercice 2023 et 2024.



<sup>1</sup> Résultats provisoires susceptibles d'évoluer en fonction des dernières écritures comptables

## 2. Les recettes de fonctionnement sont globalement en hausse.

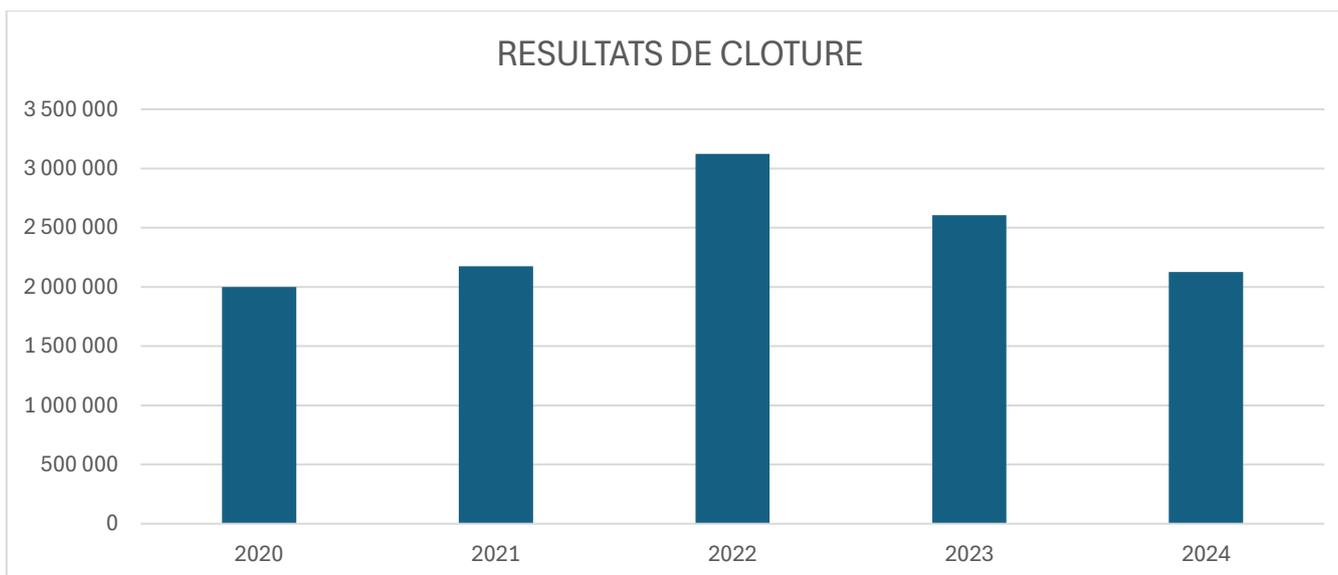
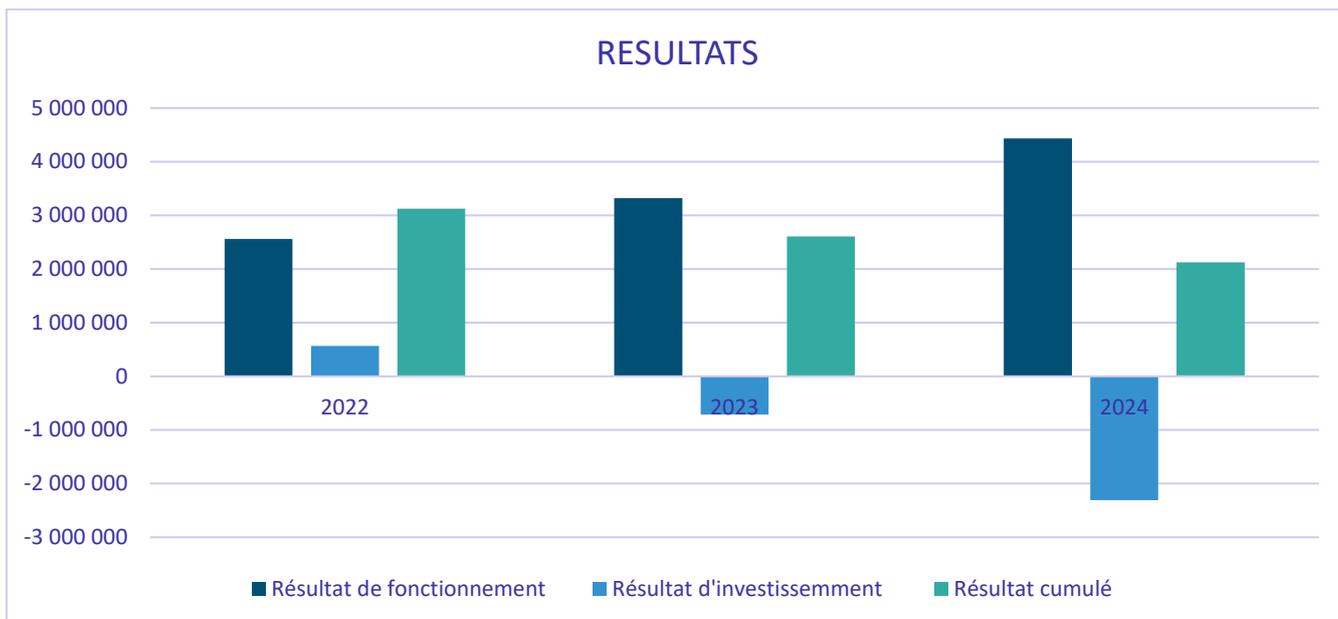
Les recettes réelles sont en légère baisse compte tenu de l'absence de filet de sécurité énergie. A noter une hausse de 131 KE sur les produits des services, une hausse de 454 KE sur la fiscalité et une baisse de 105 KE sur les dotations et participations.



## 3. L'excédent cumulé final tenant compte du besoin d'investissement devrait être de 2 125 146€ en 2024. Ce résultat est positif compte tenu de la réalisation de projets d'équipement en cours (Notamment le pôle petite enfance, nouvel éclairage public)

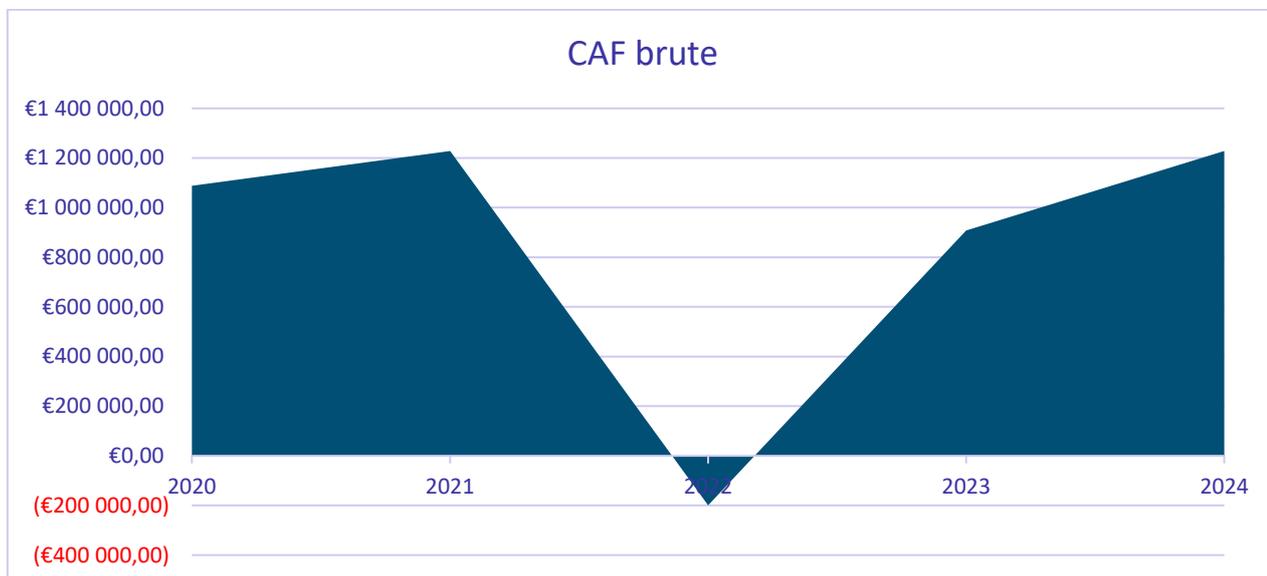
Le résultat de fonctionnement seul se monte à +4 434 872.57€

Le résultat d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 2 309 727.31€ compte tenu des restes à réaliser en dépenses qui s'élèvent à 5 127 179.59 €



4. L'évolution de la **capacité d'autofinancement** (CAF) : après avoir connu une baisse en 2022, cette capacité est redevenue positive en 2023 à 907.884€ et progresse encore en 2024 pour se monter à 1 228 322.46 € pour l'année 2024.

CAF Brute :



## 2. Evolution

En **dépenses de fonctionnement**, l'objectif est un maintien des charges courantes et des charges de personnel.

L'inflation, bien que réduite par rapport à 2024, continuera d'impacter la collectivité notamment en raison de contrats renouvelés sur lesquels un rattrapage des prestataires est attendu. La hausse des matières premières continuera de peser sur les achats de la collectivité.

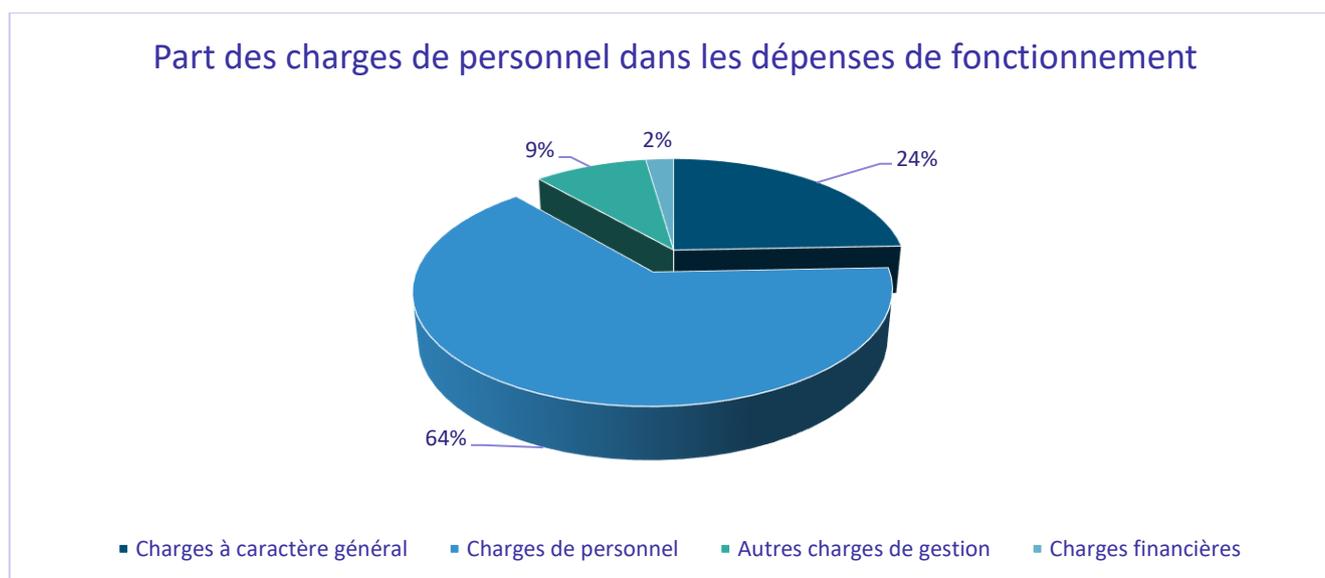
En **recettes de fonctionnement**, la revalorisation par l'Etat des bases fiscales est prévue à + 1.7%. Les dotations de l'Etat ne sont pas encore actuellement connues.

En matière de **fiscalité**, les taux d'imposition municipaux ne changeront pas en 2025.

## 4. Personnel municipal

### 1. Effectifs

La part des effectifs dans les dépenses de fonctionnement est de 64%. A comparer aux valeurs de la strate 10 000h/ 30 000h à 61%, ils doivent prendre en compte le niveau de service public et la part réalisée en régie par rapport à la part déléguée. A Annoeullin, 100% des services sont exercés en régie ce qui explique la proportion légèrement plus élevée.

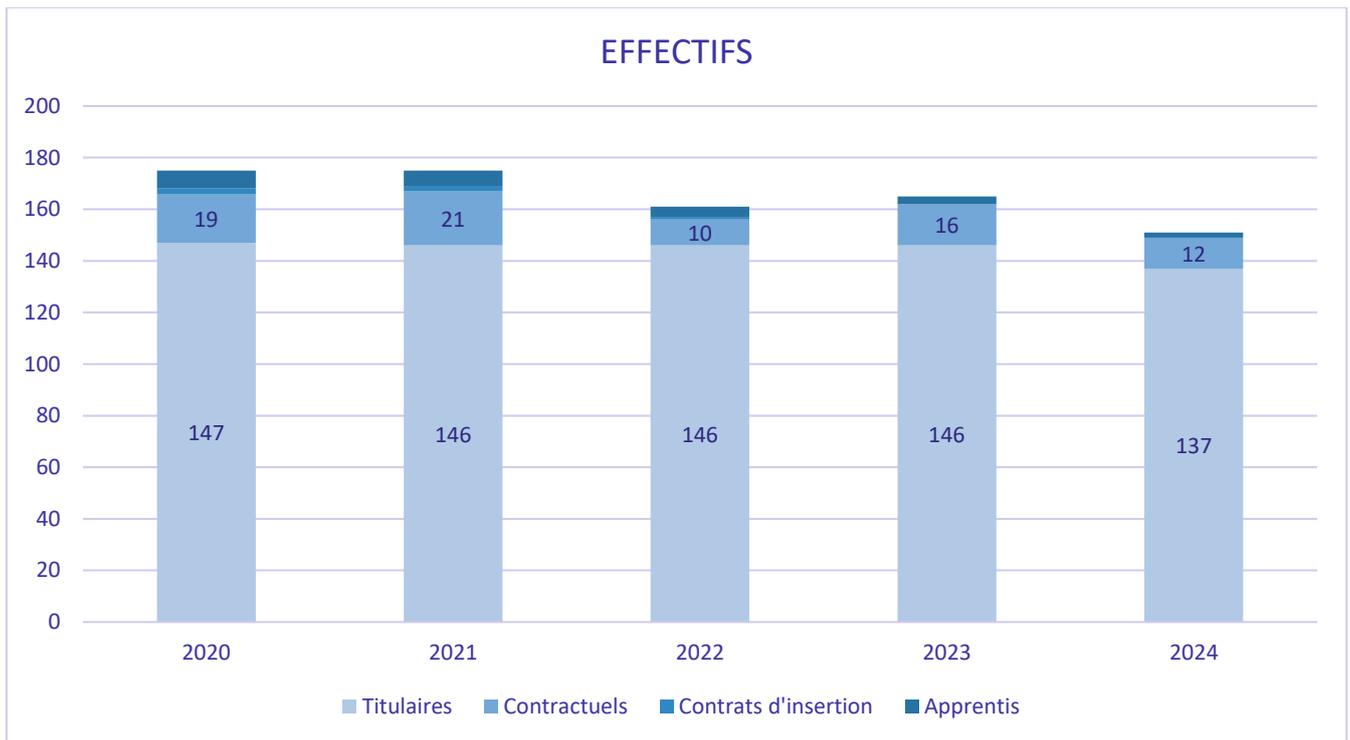


### 2. Variation des effectifs

On peut constater une baisse globale des effectifs dans toutes les catégories. Cela est lié à des nouvelles organisations de travail.

Des gains de temps et l'engagement des équipes a permis cette baisse notamment en ne remplaçant pas tous les départs en retraite.

L'objectif pour les années à venir est de stabiliser globalement les effectifs. Néanmoins, l'ouverture en 2026 du nouveau pôle petite enfance nécessitera un recrutement complémentaire de 5 équivalent-temps-plein (dont 50% de la charge seront compensés par la participation de la CAF et celle des familles).



## 5. Etat de la dette

### 1. Structure de la dette

La dette d'Annoeullin est constituée de 8 emprunts à taux fixe, classés A1 dans la charte Gissler. Le dernier emprunt contracté auprès de la Banque des Territoires de 2M€ est destiné à financer le Pôle Petite enfance.

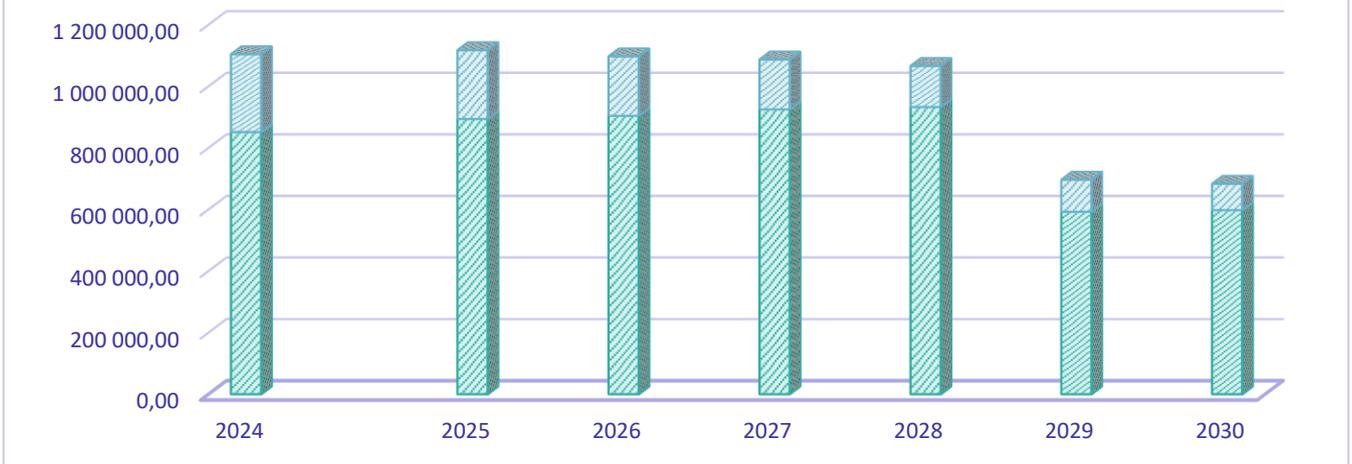
L'extinction de la dette est à ce jour fixée à 2048.

### 2. Evolution de la dette

A moyen terme, le remboursement de la dette est stable légèrement au-dessus du million d'euros. La réduction d'un emprunt renégocié fait baisser les annuités de plus de 370K€ en 2029 mais cette baisse est à nuancer compte tenu de la fin du fonds de soutien de 337K€/an.

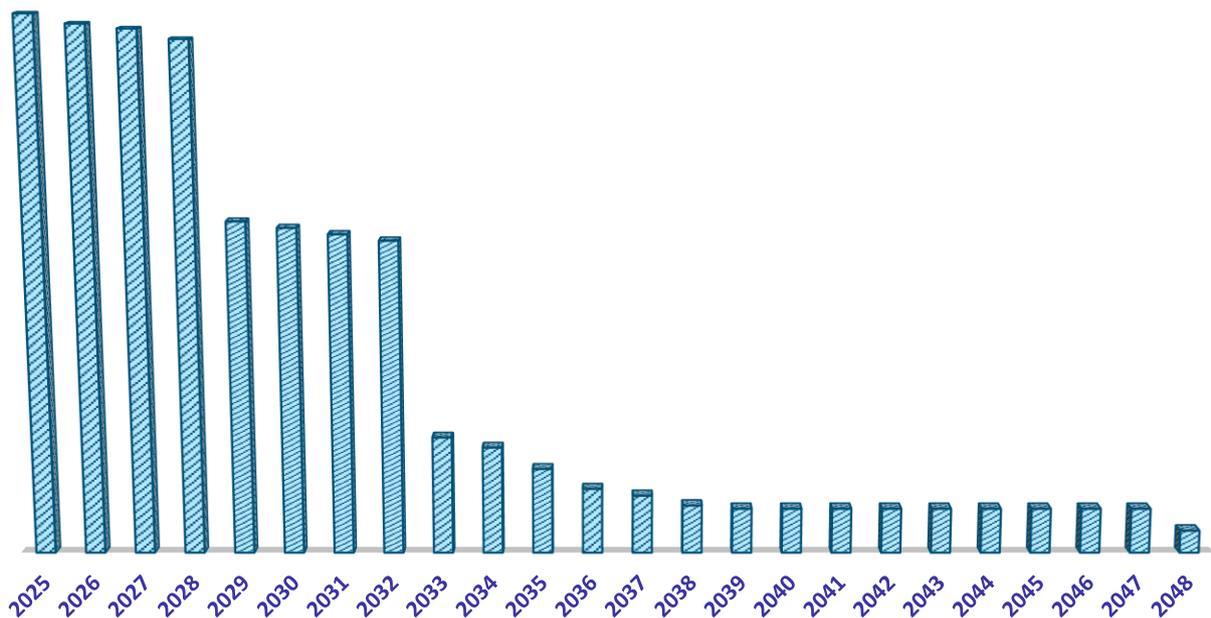
Dans le cadre de la rénovation thermique et énergétique de son patrimoine, la ville va recourir à un emprunt de 700K€ pour financer la rénovation de l'école A Rimbaud.

## EVOLUTION DE LA DETTE



A long terme, le stock baisse significativement à partir de 2033 : fin de l'emprunt de refinancement de la dette toxique.

## PERIODE TOTALE



### 3. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement de la ville se mesure en années. Combien de temps mettrait la ville à rembourser ses emprunts en y consacrant toute son épargne annuelle.

---

Le stock de dette total à rembourser se monte à 7 798 278€. Cependant, le fonds de soutien (337K€/an) compense encore pendant 4 ans le remboursement de l'emprunt toxique renégocié ce qui porte la dette réellement supportée à 6 450 278€.

Avec une épargne brute de 1 228 322 € en 2024, le ratio de remboursement de la dette se monte à environ 5,2 ans. L'objectif donc pour la ville est de consolider son épargne brute à ce niveau de ratio pour conserver une dette soutenable.

## 6. Orientations budgétaires

### a. Poursuivre la maîtrise des charges de fonctionnement pour financer les équipements

Le principal poste de dépenses en fonctionnement concerne les dépenses de personnel (7M€). La masse salariale a été réduite en 2024. L'objectif est de contenir le GVT. En euros courant, les montants devraient être en légère hausse (+1,4%) sur le chapitre 012.

Concernant les dépenses courantes, les inscriptions budgétaires seront stables sur le chapitre 011 par rapport aux inscriptions du BP 2024. L'inflation courante devrait être compensée par les réductions de coûts (réduction de la flotte auto) et économies d'énergie constatées.

Concernant les autres charges de gestion courantes du chapitre 65, celles-ci seront similaire à 2024.

Au total, les inscriptions budgétaires 2025 devraient être très proches du Budget primitif 2024.

### b. Les opérations d'équipements en 2025

- La fin du chantier du pôle petite enfance
  - L'année 2025 verra la poursuite et la finalisation du pôle petite enfance. La livraison est prévue au second semestre 2025. Le coût total estimé hors subventions est de 5,5M€.

- 
- Lancement de la rénovation énergétique de l'école A Rimbaud
    - Après un diagnostic énergétique de plusieurs bâtiments de la ville, l'école A Rimbaud va être rénovée sur le plan thermique et énergétique. Il s'agit à la fois d'un projet visant à améliorer la performance énergétique du bâtiment mais également améliorer le confort d'été et d'hiver pour les élèves et professionnels travaillant dans ce bâtiment. Le coût de cette rénovation est estimé à 1 million d'euros et sera programmé en AP/CP (autorisation de programme et Crédits de paiement) Des subventions seront sollicités notamment auprès du Fonds Verts dans le cadre du fléchage que le gouvernement a mis sur la rénovation des établissements scolaires.
  - Remplacement du terrain synthétique L Lagrange
    - Après plus de 15 ans d'utilisation intensive par le club de football et le collège, le terrain synthétique ne répond plus aux normes et est fortement dégradé. Après plusieurs réparations, il est fait le constat que le remplacement est indispensable. Le budget estimé est d'environ 1M€.
  - Nouvelle tranche de déploiement de la vidéoprotection
    - De nouvelles caméras seront déployées en 2025 pour poursuivre la politique de sécurisation de l'espace public. Budget 40 000€
  - Entretien du patrimoine
    - Des opérations d'entretien diverses pour une enveloppe de 250 000€ en fonctionnement et 250 000€ en investissement vont se poursuivre 2025.
    - Un schéma directeur immobilier va être réalisé en partenariat avec la MEL et la FNCCR afin de dégager les grandes orientations et priorités des années à venir en matière de gestion du patrimoine immobilier.

**Au-delà des opérations engagées, la ville va inscrire près de 2,5 millions d'euros d'investissement supplémentaires cette année.**

#### **Sources documentaires :**

- Banque des territoires
- OFCE
- Localtis
- Service-public.fr